

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 Mars 2016

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, **le Lundi 14 mars 2016, à 18 h 30**, sous la Présidence de **Monsieur Paul CELLE, Maire**.

I./ AFFAIRES FINANCIERES

1./ Budget communal

a) Examen du compte administratif 2015

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2015 arrêté aux sommes suivantes :

des recettes de fonctionnement de :	8 543 562.09 euros
des dépenses de fonctionnement de :	7 546 774.94 euros
soit un excédent de fonctionnement de :	996 787.15 euros

des recettes d'investissements de :	2 704 482.66 euros
des dépenses d'investissement de :	2 895 188.95 euros
soit un déficit d'investissement de :	190 706.29 euros

b) Examen du compte de gestion du receveur municipal

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal en tous points conforme au Compte Administratif.

c) Affectations des résultats

Le Conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation en réserves de la section d'investissement pour financer : le besoin de financement lié aux reports pour 782 316.33 euros le déficit d'investissement pour 190 706.29 euros et des opérations nouvelles pour 23 764.53 euros.

d) Examen du budget primitif 2016 de la commune

Le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2016 s'équilibre, *tant en dépenses qu'en recettes*, aux sommes suivantes :

- <u>Section de fonctionnement</u> :	8 067 588.76 euros
- <u>Section d'investissement</u> :	4 690 188.24 euros

2./ Budget annexe - Espace Beaunier

a) Examen du compte administratif 2015

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2015 du budget espace Beaunier arrêté aux sommes suivantes :

des recettes de fonctionnement de :	65 756.06 euros
des dépenses de fonctionnement de :	58 093.41 euros

soit un excédent de fonctionnement de :	7 662.65 euros
des recettes d'investissements de :	718 830.07 euros
des dépenses d'investissement de :	165 664.98 euros
soit un excédent d'investissement de :	553 000 euros

b) Examen du compte de gestion du receveur municipal

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal en tous points conforme au Compte Administratif.

c) Affectations des résultats

Le Conseil municipal décide d'affecter la totalité des excédents au financement des reports de crédits soit 553 000 euros Il reste 7 827.74 euros pour financer des opérations nouvelles

d) Examen du budget primitif 2016

L'assemblée approuve à la majorité le budget primitif pour l'année 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- section de fonctionnement:	48 000 euros
- section d'investissement :	869 627.74 euros

3/ Budget annexe - Service des Pompes funèbres

a) Examen du compte administratif 2015

Le Conseil municipal, approuve le Compte Administratif 2015 arrêté aux sommes suivantes :

des recettes de fonctionnement de :	8 706.32 euros
des dépenses de fonctionnement de :	8 706.32 euros
soit un excédent de fonctionnement de :	0.00 euros
des recettes d'investissements de :	8 717.06 euros
des dépenses d'investissement de :	17 365.23 euros
soit un déficit d'investissement de :	8 648.17 euros

b) Examen du compte de gestion du receveur municipal - année 2015

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal en tous points conforme au Compte Administratif.

c) Examen du budget primitif 2016

L'assemblée approuve à la majorité le budget primitif pour l'année 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- section d'exploitation :	8 720 euros
- section d'investissement :	8 706.32 euros

4./ Budget annexe - Service de l'Eau

a) Examen du compte administratif 2015

Le Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2015 du service de l'eau arrêté aux sommes suivantes :

des recettes de fonctionnement de :	60 612.03 euros
-------------------------------------	-----------------

des dépenses de fonctionnement de :	38 432.27 euros
soit un excédent de fonctionnement de :	22 179.76 euros
des recettes d'investissements de :	217 069.05 euros
des dépenses d'investissement de :	82 064.95 euros
soit un excédent d'investissement de :	135 004.10 euros

b) Examen du compte de gestion du receveur municipal

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 dressé par le Receveur Municipal en tous points conforme au Compte Administratif.

c) Affectations des résultats

Le Conseil municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation en réserves de la section d'investissement pour financer : les reports de dépenses d'investissement pour 157 000 euros et des opérations nouvelles pour 183.86 euros.

5/ Budget primitif 2016

a)Examen des tarifs scolaires - année scolaire 2016-2017.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil municipal approuve les tarifs scolaires applicables pour l'année scolaire 2016-2017.

b) Demandes d'aides financières dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local inscrit à la loi de finances de 2016, le Conseil municipal sollicite des aides financières pour les opérations suivantes :

- Réalisation de vestiaires au complexe sportif (coût estimatif des travaux 971 900 euros HT avec une option gradins à 176 400 euros HT, dotation sollicitée à hauteur de 20% soit 229 600 euros)
- Travaux pour le regroupement de deux écoles (coût estimatif des travaux 500 000 euros HT, dotation sollicitée à hauteur de 20% soit 100 000 euros)
- Projet de réaménagement de cours de tennis (coût estimatif des travaux 85 800 euros HT, dotation sollicitée à hauteur de 20% soit 17 160 euros)
- Rénovation et déplacement du monument aux morts (coût estimatif des travaux 70 000 euros HT, dotation sollicitée à hauteur de 20% soit 14 000 euros)
- Réalisation de travaux de rénovation thermique à l'école maternelle Pierre VERJAT (coût estimatif des travaux de 36 000 euros HT, dotation sollicitée à hauteur de 20% soit 7 200 euros)

c)Demande d'aide financière dans le cadre des fonds de concours de SEM.

Le Conseil municipal sollicite auprès de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre des fonds de concours, une aide financière pour la réalisation de vestiaires au complexe sportif.

d) Demande d'aide financière auprès du service départemental de l'ONACVG.

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès du Ministère de la Défense, par le biais de l'ONACVG de Saint Etienne pour le projet de déplacement du monument aux morts.

II./ URBANISME - HABITAT - DEPLACEMENT

1/ Projet d'aménagement de l'espace BEAUNIER - Lancement et définition des modalités de la concertation publique.

La commune de VILLARS s'est engagée, suite à l'approbation de son PLU du 11 décembre 2007, à réhabiliter le secteur dit « Triolet Industrie », désormais dénommé « Espace Beaunier ».

Le Conseil municipal délibère pour :

ARRÊTER les objectifs poursuivis par ce projet d'aménagement à savoir :

- ⇒ requalifier l'ancien quartier industriel et créer un quartier durable ;
- ⇒ conforter la centralité de la commune et permettre de contenir l'extension urbaine, en prévoyant une offre diversifiée de l'habitat répondant aux objectifs de mixité sociale ;
- ⇒ déterminer un projet adapté et répondant aux besoins des habitants via la réalisation d'équipements fonctionnels répondant aux contraintes techniques, notamment en matière de collecte des eaux pluviales, et l'aménagement d'espaces publics permettant l'accueil d'activités de services et de commerces de proximité en liaison avec les activités du centre-ville ;
- ⇒ garantir la liaison et l'accessibilité du secteur dans une recherche d'optimisation des flux de circulations et des conditions de trafics routiers. La Commune entend parallèlement encourager la requalification des voiries et la circulation avec des modes doux.

AUTORISER Monsieur le Maire à organiser la concertation au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme selon les modalités suivantes :

- ⇒ affichage de la présente délibération au panneau de la Mairie pendant toute la durée des études nécessaires
- ⇒ information dans le bulletin municipal
- ⇒ exposition publique et affichage dans les locaux de la Mairie accessible aux heures d'ouverture habituelle
- ⇒ information par le site internet de la mairie
- ⇒ mise à disposition d'un registre de concertation au sein duquel les suggestions pourront être consignées aux heures d'ouverture habituelle de la Mairie ;
- ⇒ mise à disposition des documents d'études au fur à mesure de l'avancement du projet ;
- ⇒ organisation des réunions publiques en fonction de l'avancée du projet

2/ Projet d'aménagement de l'espace BEAUNIER - Approbation d'un mandat d'études avec Cap Métropole pour le pilotage des études de définition du projet et du programme d'aménagement.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **APPROUVER** le choix de la Société CAP METROPOLE en tant que titulaire de la convention de mandat jointe en annexe de la présente délibération ;
- **APPROUVER** le projet de convention de mandat présentée et le montant des dépenses à engager par le mandataire pour la réalisation des études évalué à 100 000 euros hors taxes (valeur Mars 2016).
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention de mandat avec la Société CAP METROPOLE et à signer tous documents nécessaires à sa bonne exécution ; *
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la convention de mandat et notamment ceux relatifs à la rémunération forfaitaire du mandataire fixée à 19 500 euros hors taxes ;
- **DIRE** que le montant des dépenses en résultant sera porté sur les crédits inscrits au budget des exercices en cause au budget annexe espace BEAUNIER ;

3/ Projet d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Miniers Nord-Est - Avis du Conseil municipal.

Il sera exposé que le plan de prévention des Risques miniers (PPRM) de la périphérie Nord et Est de Saint Etienne a été prescrit par arrêté préfectoral du 30 avril 2012 et a fait l'objet d'un arrêté de prorogation en date du 27 mars 2015.

Il ressort du projet de PPRM que différents points et demandes sont à formuler par la commune.

- Une vigilance est nécessaire pour le classement des bâtiments publics existants de la commune, et force est de constater comme indiqué par l'Etat que la réflexion et l'analyse technique des situations doit être conduite, la commune considère que ce point doit être vérifié par les services de l'Etat.
- Concernant l'espace BEAUNIER, la commune entend rappeler les termes de sa délibération n°2015-47 du 19 mai 2015 par laquelle le Conseil municipal, compte tenu de l'enjeu d'aménagement, avec un objectif fort de requalification d'anciennes friches industrielles, de requalification du site urbanisé et de projet urbain, a demandé à l'Etat la reconnaissance du statut de « zone d'intérêt stratégique » du site ESPACE BEAUNIER au regard du projet de PPRM.
- La commune voit différentes zones déjà urbanisées, avec les lotissements et de l'habitat bâti déjà existants, impactés par différents classements de zones dans le PPRM, il convient que l'Etat confirme, pour ces zones de bâti existants, les faisabilités de réaménagement et de construction en cas d'extensions limitées.
- Enfin la commune considère que le règlement de chaque zone est difficile à comprendre pour les habitants notamment pour le bâti existant, et demande une simplification.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet de PPRM soumis à l'avis de la commune, mais avec les réserves précitées.

III./ BATIMENTS - VOIRIE

1/ Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – Retrait de la délibération n° 2009-106 relative à la mise en place de fonds de concours pour les travaux effectués par le SIEL pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

La réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage n'étant maintenant plus inscrite au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le Conseil municipal de retire cette délibération.

2/ Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – Retrait de la délibération n° 2012-59 relative à la mise en place de fonds de concours pour les travaux effectués par le SIEL pour la réalisation de travaux rue THIERS.

Dans le cadre de la redéfinition de ce projet le Conseil municipal de retire cette délibération. Une nouvelle délibération pour la réalisation de ces travaux sera proposée au vote du Conseil municipal ultérieurement.

3/ Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – Réalisation de travaux de dissimulation de réseau rue KLEBER

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Prendre acte** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « de dissimulation de réseaux secs situés rue Kléber » pour un montant des travaux estimé à 37 305 euros pour la part communale, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

4/ Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – Réalisation de travaux de renouvellement de l'éclairage extérieur au tennis

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Prendre acte** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Renouvellement tennis extérieur » pour un montant estimé de 27 228 euros, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

5/ Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire – Réalisation de travaux de remplacements de ballons fluos.

Il sera exposé Conseil municipal qu'il y a lieu de poursuivre les travaux de renouvellement des ballons fluos et plus particulièrement au Centre social, dans le Centre Bourg, rue Louis Soulier et route des Cyclotouristes.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **Prendre acte** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « de renouvellement des ballons fluos » pour un montant estimé à 61 062 euros, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

6/ MONUMENT AUX MORTS – Approbation de l'opération de déplacement du monument aux morts, Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché de travaux.

Il est exposé le projet de déplacement du monument aux morts, consistant au déplacement du monument situé au cimetière pour une installation au jardin public, rue de l'Hôtel de Ville, dans le cadre d'un réaménagement.

Le Conseil municipal délibère pour :

- **AUTORISER** la création de l'opération de travaux de déplacement du monument aux morts afférente, pour un montant estimatif de 60 000 euros H.T.
- **APPROUVER** le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant légal, au vu du résultat de la consultation des entreprises à signer les pièces et documents du marché correspondant ;

IV / INFORMATIONS DU MAIRE

1/Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

2/Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal est informé des derniers travaux du CME.

Le Maire,

Paul CELLE